

## MOLDAVIE

## OXANA RADU

### MAUVAIS TRAITEMENTS EN DÉTENTION



© Amnesty International

En Moldavie, des centaines de personnes, dont des mineurs, auraient subi des mauvais traitements en garde à vue à la suite de manifestations contre les résultats des élections parlementaires, en avril 2009. Oxana Radu et 35 autres jeunes gens étaient venus du sud du pays jusqu'à la capitale, Chişinău, pour participer à ces actions. Leurs deux minibus ont été stoppés alors qu'ils prenaient le chemin du retour vers minuit, dans la nuit du 7 au 8 avril. Les passagers ont été emmenés au poste de police central de Chişinău, où Oxana Radu et d'autres membres du groupe ont été maltraités.

Oxana Radu a raconté à Amnesty International ce qu'elle avait vécu : « Ils m'ont conduite dans une pièce où se trouvaient un policier et une policière. Ils m'ont forcée à me mettre toute nue et j'ai essayé de me cacher avec mes bras [...] parce que j'étais gênée, alors ils

m'ont dit en se moquant de moi : "Tu as froid, on va te réchauffer." Ils m'ont forcée à m'accroupir à plusieurs reprises. » Ils l'ont ensuite enfermée dans une cellule avec sa sœur et quatre autres femmes. On les aurait laissées deux jours sans eau ni nourriture, et sans leur permettre de consulter un avocat ou de contacter leur famille.

Accusée d'avoir injecté un policier, Oxana Radu a été condamnée par un juge présent dans le poste de police à cinq jours de détention administrative. La jeune fille ainsi que deux autres femmes ont été emmenées dans le nord du pays pour y purger leur peine. Oxana Radu a été remise en liberté le 14 avril à 2 heures du matin. Elle a porté plainte en bonne et due forme au sujet du traitement qui lui a été infligé, mais le parquet a refusé à deux reprises d'ouvrir une information judiciaire.

**Veillez écrire au procureur général afin de lui demander d'ouvrir immédiatement une information judiciaire sur les mauvais traitements infligés à Oxana Radu lorsqu'elle était en garde à vue, et de faire en sorte que les responsables soient traduits en justice. Envoyez vos appels à :**

**Valeriu Zubco  
General Prosecutor  
Str. Mitropolit Beneleski-Bodoni, 26  
Chişinău MD-2005  
Moldavie**

Pour en savoir plus, reportez-vous au document intitulé *Police torture and other ill-treatment: It's still 'just normal' in Moldova* (EUR 59/009/2009)

## TUNISIE

## GROUPE DE SOLIMAN/SABER RAGOUBI

### PROCÈS INIQUÉ POUR DES VICTIMES DE LA TORTURE



© DR

Trente hommes soupçonnés de participation à un affrontement violent entre les forces de sécurité et un groupe armé près de Soliman, ville proche de Tunis, ont été arrêtés en décembre 2006 et janvier 2007. Ils ont tous été maintenus longuement en détention avant de comparaître devant un juge, au mépris de la législation tunisienne qui prévoit que cette période ne doit pas dépasser six jours.

Accusés notamment de tentatives d'attaques préméditées visant à renverser le régime, de maniement d'armes et d'adhésion à une organisation terroriste, ils ont comparu devant la justice le 30 novembre 2007. Ils ont nié l'ensemble des faits dont ils étaient accusés. Leur procès, auquel des délégués d'Amnesty International ont assisté en partie, n'a pas été conforme aux normes internationales d'équité.

Ces hommes ont affirmé devant la cour avoir subi en détention des mauvais traitements allant

parfois jusqu'à la torture ; ils auraient reçu des coups de poing, de pied et de bâton et des décharges électriques, et auraient été suspendus au plafond, piétinés et soumis à des simulacres d'exécution. Envers certains, des menaces de viol ont été proférées, qu'elles les visent directement ou qu'elles visent leur mère ou leur sœur. Saber Ragoubi, un des accusés, s'est adressé au juge en ces termes : « J'ai été agressé dans la prison de Mornaguia et j'ai perdu trois dents de devant. Je demande l'ouverture d'une enquête sur cette agression. On m'a déshabillé de force pour me contraindre à me raser la barbe. » La cour n'a cependant pas mené d'enquête sérieuse sur les allégations des accusés, qui disent qu'ils ont été torturés et que leurs « aveux » leur ont été soutirés par la force.

Pour 29 des accusés, les peines se sont échelonnées entre trois ans d'emprisonnement et

la réclusion à perpétuité. Saber Ragoubi a été condamné à la peine capitale. Il est actuellement placé à l'isolement et n'a le droit de recevoir ni visites familiales ni courrier, ce qui enfreint le droit tunisien et les normes internationales en matière de droits humains.

**Veillez écrire pour demander que la condamnation à mort de Saber Ragoubi soit commuée, qu'il soit traité avec humanité et puisse bénéficier de soins médicaux et s'entretenir avec sa famille. Demandez que les 30 accusés bénéficient d'un nouveau procès conforme aux normes internationales d'équité. Envoyez vos appels au président tunisien :**

**President Zine El Abidine Ben Ali  
Palais Présidentiel  
Tunis - Tunisie  
Fax : + 216 71744721  
Formule d'appel : Monsieur le Président,**

## CUBA

## LÉSTER GONZÁLEZ PENTÓN

### VINGT ANS DE RÉCLUSION POUR UN SYNDICALISTE

À Cuba, tous les syndicats et associations de défense des droits humains, civiques et professionnels qui ne sont pas contrôlés par le gouvernement sont considérés comme illégaux. Léster González Pentón a travaillé pour deux de ces organisations, le Mouvement pour les droits humains, la raison, la vérité et la liberté et la Confédération des travailleurs démocrates de Cuba. C'est pour cette raison qu'il purge actuellement une peine de 20 ans d'emprisonnement.

En 2001, et de nouveau en 2002, il a été la cible d'un harcèlement policier. Le 18 mars 2003, il a été arrêté et accusé d'outrage au chef de l'État et d'entretenir des contacts avec des « organisations subversives ». Déclaré coupable d'« actes visant à porter atteinte à l'indépendance

ou à l'intégrité de l'État cubain », il a été condamné le 7 avril 2003 en vertu de l'article 91 du Code pénal. D'après le prononcé de sa peine, il lui était notamment reproché d'avoir fourni à des stations radiophoniques de Miami, aux États-Unis, des informations « mensongères » sur la situation des droits humains à Cuba. Alors âgé de 26 ans, c'était le benjamin des 75 personnes arrêtées en mars 2003, lors de la vague de répression contre les dissidents.

Amnesty International considère Léster González Pentón comme un prisonnier d'opinion car elle estime qu'il est incarcéré uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et d'association.

**Veillez écrire au président cubain afin de demander la libération immédiate et sans condition de Léster González Pentón. Envoyez vos appels à :**

**Sr. Raúl Castro Ruz  
La Habana  
Cuba  
Fax : + 53 783 33085 (via le ministère des Affaires étrangères)  
ou + 1 212 7791697 (via la Mission de Cuba auprès des Nations unies)  
Courriers électroniques : cuba@un.int (via la Mission de Cuba auprès des Nations unies)  
Formule d'appel : *Su Excelencia*, / Monsieur le Président,**

## MYANMAR

## ZAYAR THAW

### SIX ANS DE PRISON POUR UN JEUNE MILITANT



© DR

Au Myanmar, Zayar Thaw, membre dirigeant d'un groupe appelé Generation Wave qui rassemble de jeunes militants, purge actuellement une peine de six ans d'emprisonnement. Le 20 novembre 2008, il a été déclaré coupable d'avoir « fondé une organisation illégale » et de possession illégale de monnaies étrangères. Lors de son arrestation, il avait en effet sur lui de l'argent étranger, pour un montant total d'environ 14 euros. Il a été condamné à la peine maximale pour les deux chefs d'accusation retenus contre lui. Amnesty International considère qu'il s'agit d'un prisonnier d'opinion.

Zayar Thaw a aidé à la création de Generation Wave, formée en réaction aux homicides et arrestations massives de manifestants non violents favorables à la démocratie, en août et septembre 2007. Generation Wave mobilise étudiants et jeunes

gens afin de protester pacifiquement contre la junte militaire au pouvoir par des campagnes d'affichage et de diffusion de tracts dénonçant le gouvernement et de vidéos interdites. Zayar Thaw soutient que la condition d'un changement politique au Myanmar est le développement de pressions venues de l'intérieur.

En novembre 2007, dans un entretien accordé à l'agence de presse Mizzima, il a déclaré que, bien que Generation Wave se réjouisse des pressions internationales, « on ne peut obtenir de changement à moins qu'une pression interne force la junte au pouvoir à évoluer. »

Après son arrestation, le 12 mars 2008, Zayar Thaw a été incarcéré à la prison d'Insein, à Yangon, où il résidait. Une fois condamné, il a été transféré à la prison de Kawthaung, à l'extrême sud du Myanmar ; cet éloignement rend les visites familiales difficiles. Au moins

13 autres membres de Generation Wave ont été arrêtés ; on sait que six d'entre eux purgent actuellement des peines allant de cinq à huit ans de prison.

**Veillez écrire aux autorités afin de leur demander de libérer Zayar Thaw immédiatement et sans condition. Envoyez vos appels au ministre de l'Intérieur du Myanmar :**

Minister for Home Affairs  
Major General Maung Oo  
Ministry for Home Affairs - Office No. 10  
Naypyitaw  
Myanmar

Formule d'appel : *Dear Major General, / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)*

## ZIMBABWE

## FEMMES DU ZIMBABWE, DEBOUT ! (WOZA)

### LES DROITS DES FEMMES PRIS POUR CIBLE



© WOZA

Des membres de Femmes du Zimbabwe, debout ! (WOZA), un groupe de défense des femmes, ont été arrêtées lors d'une manifestation pacifique le jour de la Saint-Valentin 2003. Certaines ont été privées de liberté pendant quatre heures, d'autres ont passé la nuit en détention. Depuis lors, pour les femmes de WOZA, les arrestations, les actes d'intimidation et de harcèlement, les mauvais traitements infligés par la police ont été monnaie courante.

Les arrestations marquent encore les actions et manifestations non violentes. Des membres de WOZA ont été arrêtées et maintenues en détention alors qu'elles étaient enceintes ou accompagnées de leurs enfants.

Le 28 mai 2008, 14 militantes de WOZA ont été appréhendées par la police à Harare, au cours d'une manifestation contre les violences encouragées par l'État avant le second tour des élections présidentielles. Douze militantes ont été libérées sous caution le 11 juin mais Jenni

Williams et Magodonga Mahlangu, dirigeantes de WOZA, se sont vu refuser la liberté sous caution et ont passé 37 jours en détention. Le procès des deux dirigeantes de WOZA se poursuit ; si elles sont reconnues coupables, elles pourraient passer cinq ans derrière les barreaux.

Plus de 3 000 membres de WOZA ont déjà été en garde à vue, tandis que la menace d'une arrestation pèse constamment sur leur travail en faveur des droits humains. Habituellement, WOZA organise des manifestations en février et mars afin d'attirer l'attention sur la situation des femmes ordinaires et de leurs familles, pour qui il est difficile de bénéficier des droits économiques, sociaux et culturels. Février et mars sont des mois symboliques pour celles et ceux qui militent pour les droits des femmes, et votre soutien en cette période les aidera à poursuivre leur combat pacifique pour que les femmes du Zimbabwe jouissent de leurs droits.

**Merci d'écrire au chef de la police du Zimbabwe afin de déplorer les arrestations arbitraires, manœuvres d'intimidation et de harcèlement, et mauvais traitements à répétition infligés aux militantes de WOZA. Veillez lui demander de respecter le droit des membres de cette organisation à exercer leur liberté d'expression, d'association et de réunion, protégée par la Constitution et le droit international. Envoyez vos appels à :**

Commissioner General of Police  
Augustine Chihuri  
Zimbabwe Republic Police  
Police Headquarters  
PO Box 8807, Causeway, Harare,  
Zimbabwe  
Fax : + 263 4 253 212  
Formule d'appel : *Dear Commissioner-General / Monsieur le Chef de la police,*

## CHINE

## DHONDUP WANGCHEN

### CONDAMNATION D'UN DOCUMENTARISTE



© WOZA

Dhondup Wangchen, réalisateur tibétain, a été condamné à six ans d'emprisonnement en Chine pour un documentaire qu'il a filmé avant les Jeux olympiques de Pékin, en 2008.

Le documentaire, intitulé *Leaving Fear Behind* (« Surmonter la peur »), présente une série d'entretiens avec des Tibétains exprimant tous leur scepticisme quant aux promesses des autorités chinoises relatives à un accroissement de la liberté à la veille des Jeux olympiques de Pékin. Le film a été acheminé clandestinement en Suisse, où Gyaljong Tsetrin, un cousin de Dhondup Wangchen, a effectué le montage.

Le 26 mars 2008, Dhondup Wangchen a été arrêté dans la province du Qinghai. Il s'est évadé le 13 juillet 2008 et a téléphoné à Gyaljong Tsetrin. Il a été de nouveau appréhendé le lendemain et incarcéré au centre de détention n° 1 de la ville de

Xining. Lors de sa conversation téléphonique avec son cousin, Dhondup Wangchen a décrit les actes de torture subis en détention. Pendant une période d'interrogatoires qui a duré plusieurs semaines, il a été frappé sur le corps et la tête, fréquemment privé de nourriture et de sommeil, et maintenu attaché à une chaise. Aucun soin médical ne lui a été dispensé, alors qu'il souffre d'une hépatite B.

Les autorités ont accusé Dhondup Wangchen d'« incitation au séparatisme ». À l'issue d'un procès secret, il a été déclaré coupable de « subversion ». Les autorités ont contraint les avocats choisis par sa famille à cesser de le représenter en juillet 2009, et on ignore s'il a par la suite bénéficié d'une quelconque assistance juridique pendant son procès. Il s'est vu refuser le droit de faire appel de sa condamnation. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion.

**Veillez écrire aux autorités afin de les exhorter à libérer Dhondup Wangchen immédiatement et sans condition. Demandez qu'une enquête approfondie et impartiale soit ouverte sur les allégations de torture formulées par Dhondup Wangchen, et que tous les responsables présumés soient traduits en justice. Envoyez vos appels au ministre chinois de la Justice :**

Minister of Justice  
Wu Aiyang Buzhang  
Sifabu  
10 Chaoyangmen Nandajie,  
Chaoyangqu  
Beijing 100020  
République populaire de Chine  
Formule d'appel : *Your Excellency / Monsieur le Ministre*

# IRAN. APRÈS L'ÉLECTION, LA RÉPRESSION

**AMNESTY**  
INTERNATIONAL



**PROTÉGEZ LES DÉFENSEURS  
DES DROITS HUMAINS  
AU MEXIQUE**



**AMNESTY**  
INTERNATIONAL



**PROTÉGER LES RÉFUGIÉS  
ET LES MIGRANTS FACE  
À L'INERTIE POLICIÈRE  
EN AFRIQUE DU SUD**



**AMNESTY**  
INTERNATIONAL





**Excellence,**

Je suis profondément préoccupé-e par le fait qu'avant, pendant et surtout après l'élection présidentielle de juin 2009, les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion ont été restreints partout en Iran. Des milliers de personnes ont été arrêtées ; des viols et d'autres actes de torture leur ont été infligés, et plus de cent condamnations à des peines d'emprisonnement ont été prononcées à l'issue de procès contraires aux règles d'équité les plus élémentaires. Au moins cinq personnes ont été condamnées à mort. Ces pratiques répressives continuent aujourd'hui, alors que les troubles massifs consécutifs à l'élection se sont apaisés depuis longtemps.

Je vous exhorte à prendre en urgence des mesures visant à en finir avec ces violations systématiques des droits humains, et en particulier à mettre un terme à l'impunité dont bénéficient les forces de sécurité, notamment les *bassidjis* (miliciens volontaires).

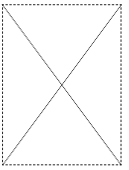
Je vous prie également de faire droit aux requêtes des rapporteurs spéciaux des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, qui souhaitent se rendre en Iran afin de pouvoir contribuer à établir la vérité sur les événements survenus depuis juin 2009 et d'aider à faire en sorte que les violations s'arrêtent.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de ma haute considération.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_



**Leader of the Islamic Republic  
Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei  
The Office of the Supreme Leader  
Islamic Republic Street – end of Shahid  
Keshvar Doust Street  
Tehran  
Iran**

*Photo : Des centaines de milliers de personnes manifestent sur Azadi (Place de la Liberté), à Téhéran, contre les résultats de l'élection présidentielle, le 15 juin 2009. © AP/PA Photo/Ben Curti  
Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)*

Index : WDE 13/005/2010



**Monsieur le Ministre,**

Je souhaite vous faire part de ma vive inquiétude face au nombre d'agressions et de menaces dont sont victimes les défenseurs des droits humains au Mexique et qui ne font pas l'objet de véritables enquêtes.

En août 2008, le gouvernement mexicain a adopté le Programme national en faveur des droits humains, où figurent des dispositions relatives à la protection des défenseurs de ces droits. Ces mesures n'ont pas encore entraîné de résultats concrets : les homicides et les actes de harcèlement et d'intimidation se poursuivent.

Je vous engage à donner à la situation des défenseurs des droits humains un caractère prioritaire et à élaborer un programme complet de protection pour permettre à celles et ceux qui défendent les droits des autres de mener leur action à bien sans crainte de représailles. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_



**Monsieur le Chef de la police,**

Alors qu'un an s'est écoulé depuis l'agression contre des étrangers dans l'immeuble Venture Africa, à Durban, le 4 janvier 2009, je constate avec inquiétude qu'aucune enquête n'a, semble-t-il, été menée sur l'incapacité de la police à prévenir ces violences.

Selon les informations reçues, le poste de police de Broad Street est assez proche de cet immeuble, la foule armée est passée sans encombre devant ce poste avant l'attaque, et des employés de Venture Africa ont demandé à la police d'intervenir pendant les violences. Cependant, lorsque les policiers sont arrivés, les assaillants avaient déjà quitté les lieux.

Je vous engage à rendre publique toute mesure prise pour faire la lumière sur la conduite des policiers du poste de Broad Street au cours de cette attaque, et à ordonner une enquête impartiale si cela n'a pas encore été fait. Par ailleurs, tous les policiers doivent recevoir une formation sur les droits des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération.

Nom : \_\_\_\_\_

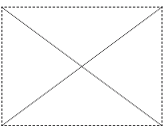
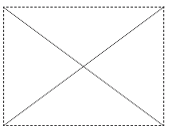
Adresse : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

Index : AMR 41/061/2009

**Lic. Fernando Francisco Gómez-Mont Urueta  
Secretario de Gobernación  
Secretaría de Gobernación  
Bucareli 99, Edificio Coghlan, 1er piso  
Col. Juárez, Del. Cuauhtémoc  
México D.F.  
C.P. 06600  
Mexique**

*Photo : Les cercueils de Raúl Lucas et de Manuel Ponce Rosas, deux défenseurs indigènes des droits humains tués en février 2009 à Irapuata (État de Guerrero). © Centro de Derechos Humanos de la Montaña Tlachinolán  
Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)*



**Mmamonye Ngobeni  
Provincial Commissioner, KwaZulu-Natal  
South African Police Service  
PO Box 1965  
Durban, 4000  
Afrique du Sud**

Index : AFR 53/001/2010

*Photo : Des Sud-Africains manifestent contre les violences xenophobes, Johannesburg, 2008. © Lawyers For Human Rights  
Amnesty International, Secrétariat international, Peter Benenson House, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)*